



Déclarations et Discours

N° 78/5

L'ONU DOIT S'ADAPTER À LA COMPLEXITÉ MOUVANTE DU PRÉSENT

Discours prononcé par M. Don Jamieson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, à la XXXIII^{ème} session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (New York, 26 septembre 1978).

Après avoir critiqué, l'an dernier, certaines méthodes de cette Assemblée, je reste convaincu qu'il nous faut agir et dialoguer de façon que nos ressortissants comprennent notre rôle et que nos décisions leur inspirent confiance. Je ne veux pas dire que nous devrions nous entendre sur tout, ou même tenter de tout régler. Il me semble au contraire que nous devrions prévoir un ordre du jour qui nous permette de nous concentrer sur les grands objectifs de l'ONU et non sur les sujets qui font manchette.

Je me réjouis de voir que le Secrétaire général ait repris certaines de ces idées dans son rapport annuel. Mais il souligne également que la poursuite d'objectifs de portée mondiale doit l'emporter sur les "préoccupations nationalistes". Je tiens à vous assurer que le Canada considère lui aussi l'ONU comme une tribune internationale essentielle à la poursuite d'importants objectifs mondiaux.

Deux problèmes internationaux dont la solution nous échappe depuis plus de 30 ans ont maintenant atteint une phase cruciale: au Moyen-Orient, les perspectives de paix sont meilleures et il est toujours permis d'espérer un règlement internationalement acceptable de la question namibienne. Mais les semaines et les mois à venir exigeront sagesse, patience, courage et modération si l'on veut que se concrétisent les plus grands espoirs de millions d'être humains.

Namibie

Il y a 18 mois, mes collègues des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de la France, de la République fédérale d'Allemagne et moi-même concertions nos efforts pour obtenir un règlement de la question namibienne acceptable sur le plan international. Depuis lors, des progrès considérables ont été réalisés. Des négociations difficiles et l'intervention personnelle de certains ministres des Affaires étrangères à des moments clefs du processus de négociation ont montré ce que l'on peut accomplir lorsque la volonté politique et la détermination de réussir sont appliquées à des problèmes apparemment insolubles. Après une année de discussions et une étude approfondie de tous les aspects de la question, les cinq membres occidentaux du Conseil de sécurité ont pu préparer un plan modéré, que j'ai eu le privilège de présenter à la session extraordinaire de l'Assemblée le 25 avril.

Je pouvais alors, par la même occasion, annoncer l'acceptation du plan par l'Afrique du Sud. En juillet, la SWAPO acceptait à son tour le plan occidental et nous pouvions dès lors, avec l'entière collaboration des parties et le soutien actif des États africains

de première ligne, prendre au Conseil de sécurité les premières mesures en vue de la mise en oeuvre intégrale de nos propositions. C'est donc avec beaucoup d'optimisme et de satisfaction que nous avons suivi les progrès de la Mission spéciale d'enquête envoyée en Namibie par le Secrétaire général, sous la direction de son représentant spécial, M. Martti Ahtisaari.

Quand, à partir des conclusions de la mission d'enquête, le Secrétaire général a publié son rapport et ses recommandations sur la meilleure manière pour lui de s'acquitter du mandat que lui avait confié le Conseil de sécurité, nous avons tout lieu de croire que les Nations Unies disposaient enfin d'un instrument capable de mettre fin à 38 années de controverses et d'amener la Namibie à l'indépendance dans des conditions acceptables pour la communauté internationale.

C'est pourquoi nous avons été scandalisés et consternés d'apprendre, la semaine dernière, la décision du gouvernement sud-africain de tenir unilatéralement des élections sur le territoire namibien.

Ni l'un ni l'autre des motifs invoqués par l'Afrique du Sud à ce propos n'est valable. Je tiens d'abord à déclarer de façon catégorique que le rapport du Secrétaire général est tout à fait conforme à la proposition originale des Cinq et qu'il constitue une analyse experte des ressources humaines et financières nécessaires pour accomplir les tâches auxquelles nos propositions font appel.

En second lieu, si on fait exception d'une poignée d'éléments extrémistes, tous ceux qui sont fondés à dire qu'ils représentent une partie de la population namibienne ont clairement fait savoir qu'ils préféreraient et acceptaient l'intervention de l'ONU dans le processus d'accession à l'indépendance. C'est le cas des églises, c'est le cas du Front national de la Namibie et, depuis le 15 septembre, c'est aussi le cas de l'Alliance démocratique de Turnhalle. Dans ces conditions, nous ne pouvons tout simplement pas accepter qu'une nouvelle consultation ait lieu, sous quelque forme que ce soit, ou que l'on dise que c'est nécessaire.

Nous sommes une fois de plus aux prises avec une situation grave. Notre Organisation est aujourd'hui en mesure d'amener, par des moyens pacifiques, une nouvelle nation à l'indépendance.

Nous devons demander à ceux qui s'opposent à une aussi noble entreprise de revenir sur leur décision. Le Gouvernement sud-africain doit se rendre compte qu'il ne peut impunément aller à l'encontre de la volonté internationale, d'autant plus qu'il a lui-même participé de très près aux longues négociations qui ont abouti au règlement proposé. Le nouveau gouvernement de l'Afrique du Sud, qui est censé être formé à la fin du mois, se tromperait lourdement — très lourdement même — s'il présumait que ses actions à l'endroit de la Namibie n'entraîneront pas de conséquences fâcheuses. Aux dirigeants namibiens en Namibie, auxquels on veut faire croire qu'ils peuvent régler leurs problèmes par une élection truquée, je ne puis que dire ceci: pensez à l'avenir de votre pays. La vie dans laquelle vous vous engagez ne peut mener qu'à l'impasse. Ne vous y trompez pas: le semblant de gouvernement que vous formerez à

la suite de ce semblant d'élections qu'envisage actuellement l'administrateur général ne recevra jamais la reconnaissance internationale. Au lieu de jouir des avantages d'une association libre et étroite avec le reste du monde, vous ne ferez que multiplier les bains de sang et favoriser, à long terme, la destruction de tout ce qui vous tient à coeur. Il n'est pas trop tard, et j'espère sincèrement que tous les intéressés reviendront sur leur décision.

Afrique du Sud

En Afrique du Sud, les signes du danger sont bien visibles. En imposant un embargo obligatoire sur les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud en novembre 1977, le Conseil de sécurité invoquait, pour la première fois, les dispositions du chapitre VII de la Charte des Nations Unies contre un État Membre, ce qui confirme une politique appliquée volontairement par le Canada depuis 1963. Le recours au Chapitre VII a été à juste titre considéré comme une grave décision, qui n'a été prise qu'après une étude très sérieuse du problème et une évaluation soigneuse de ses répercussions. Cette décision reflète donc notre conviction selon laquelle la paix et la stabilité en Afrique australe continueront d'être menacées tant que sévira le régime d'*apartheid*.

Le Canada a également appuyé l'appel lancé aux gouvernements dans la perspective d'une réévaluation de leurs relations économiques avec l'Afrique du Sud. Cet élément n'a pas été intégré à une résolution du Conseil de sécurité, mais le Gouvernement canadien a néanmoins décidé de prendre certaines mesures. Ainsi, le 19 décembre 1977, par exemple, j'annonçais que le Canada mettait progressivement fin à ses relations commerciales avec l'Afrique du Sud et qu'il préparait un code de conduite destiné à régir le comportement des sociétés canadiennes opérant en Afrique du Sud. Nos rapports actuels avec l'Afrique du Sud continueront de faire l'objet d'une étude.

Zimbabwe

Mon gouvernement est fort préoccupé également par la situation qui règne au Zimbabwe. Nous avons espéré que le plan anglo-américain et les initiatives subséquentes du Conseil de sécurité mèneraient à un accord général. La solution de rechange n'a pas réussi et ce pays est maintenant plongé dans le sang et en proie à l'incertitude. La poursuite de la guerre aurait également les conséquences les plus graves sur la stabilité de la région dans son ensemble.

Il est évident que toutes les parties au conflit doivent se rencontrer sans tarder si l'on veut même pouvoir souhaiter un règlement pacifique à partir du plan anglo-américain généralement accepté. Le Canada continue d'espérer que le plan réussira et, le cas échéant, il serait disposé à offrir l'aide dont on aurait besoin.

Moyen-Orient

Nous avons tout lieu d'être réconfortés par les remarquables progrès enregistrés depuis un an vers une solution juste du conflit au Moyen-Orient. La visite historique du président Sadate à Jérusalem, il y a moins d'un an, et l'accueil chaleureux que lui ont réservé le premier ministre Begin et le peuple israélien ont connu une suite spectaculaire dans les accords du Camp David. Le Gouvernement canadien a félicité les présidents Carter et Sadate, ainsi que le premier ministre Begin, pour leur sagesse d'homme d'État. Les perspectives d'une paix réelle et durable sont maintenant bien meilleures, encore qu'il reste des problèmes graves à régler.

Le Canada a appuyé et encouragé le processus de négociation entrepris à Jérusalem. Nous nous sommes félicités de l'audacieuse initiative du président Carter qui a pris sur lui de rassembler à nouveau les chefs de gouvernement d'Israël et de l'Égypte au Camp David, et nous nous félicitons des accords qui y ont été conclus; ils constituent un jalon sur la longue route qui mène à la paix, route, je le rappelle, que les soldats canadiens surveillent depuis maintenant plus de vingt ans. Nous espérons qu'une étude attentive du cadre élaboré au Camp David permettra aux parties en cause de reconnaître qu'il constitue une assise solide pour un règlement de paix général.

Il faut que se poursuive le processus de négociation directe sur les questions difficiles et délicates qui sont au coeur du problème. Toutes les parties devront faire des choix ardu et peu plaisants, mais mon gouvernement est certain qu'elles ont la volonté de progresser. Entre-temps, les délibérations de cette Assemblée devraient contribuer à créer un climat de confiance entre les parties et faciliter leurs négociations. Il nous faut chercher à éviter récriminations et polémiques, maintenant que le processus de négociation est sérieusement engagé. Je ne sais que trop que les points de vue sont fort éloignés, et je ne veux en aucune manière douter de leur validité. Mais j'exprime ici le voeu que tous fassent un effort pour calmer les passions, pour encourager les initiatives constructives dans la région et pour renforcer le prestige et la compétence de l'ONU en tant que mécanisme de recherche de solutions.

Nous en sommes au temps des réalisations et des promesses, temps où toutes les parties en cause doivent faire preuve de patience et de grandeur d'âme. Nous ignorons quelle pourrait être la forme définitive d'un règlement pacifique; il pourrait notamment prévoir une participation internationale à l'exécution de ses modalités. Le Canada examinerait très attentivement toute demande d'aide en ce sens. Le Canada espère également que d'autres aspects du problème seront étudiés dans le contexte des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité. Il se peut fort bien que la communauté internationale soit appelée à contribuer généreusement sur le plan financier et d'autres, et le Canada est certes prêt à accorder son aide dans toute la mesure du possible.

Droits de la personne

Une troisième question qui exige une attention et une action immédiates est le peu de progrès réalisés par l'ONU en ce qui concerne la protection des droits de l'homme de par le monde. Mentionnons à cet égard la tragique situation qui règne au Kampuchea démocratique. Le 8 septembre, mon gouvernement remettait à la Commission des droits de l'homme un rapport détaillé et public s'appuyant sur une série de déclarations faites volontairement à nos représentants par des réfugiés du Kampuchea, dont bon nombre avaient récemment quitté le Kampuchea démocratique. Les témoignages des réfugiés confirment très clairement les allégations émanant d'autres sources et selon lesquelles le Gouvernement du Kampuchea démocratique a systématiquement violé les droits fondamentaux de ses citoyens et poursuit sa politique de répression et d'exécutions. Cette situation appelle le genre de participation efficace que notre Organisation devrait être à même de fournir.

Le Gouvernement du Canada est d'avis qu'une enquête immédiate sur le respect des droits de la personne au Kampuchea démocratique s'impose. J'invite les membres de

cette Assemblée à appuyer la recommandation que nous avons faite en ce sens à la Commission. Je les invite également à réfléchir à leurs obligations envers le nombre croissant de réfugiés du Viet Nam, du Laos et du Kampuchea actuellement confiés aux soins du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

A ce jour, le Canada a accueilli 7 000 réfugiés de cette région, dont un certain nombre de l'ancien Cambodge. Ce faisant, il a assumé entièrement le coût de leur réinstallation; ce coût dépasse 3,7 millions de dollars, et le Canada le considère comme une contribution importante, quoiqu'indirecte, aux activités fort utiles du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Dans le contexte de la situation tragique qui règne au Kampuchea démocratique, permettez-moi d'annoncer ici en cette occasion que le Canada portera de 50 à 70 le nombre des familles de réfugiés du Viet Nam, du Laos et du Kampuchea que nous accepterons chaque mois. Au cours des douze prochains mois, plus de 1 000 réfugiés supplémentaires devraient donc, selon ce que nous attendons, pouvoir s'implanter chez nous. En outre, le Canada versera au Haut-Commissariat un supplément de 500 000 dollars pour appuyer ses activités fort positives d'aide d'urgence en Asie du Sud-Est.

Le cas du Kampuchea vient grossir un dossier qui nous révèle que, dans le domaine des droits de l'homme, l'ONU crée l'illusion d'accomplir de grands progrès alors que la réalité est souvent bien différente. Les règlements et statuts internationaux ne pèchent pas par manque de promesses; malheureusement subsiste toujours ce grand écart entre promesses et réalisations. Des cas de cruauté flagrante et constante continuent de retenir l'attention de la communauté internationale, alors que les gouvernements continuent de ne pas respecter les engagements qu'ils ont librement assumés dans le cadre d'instruments internationaux.

En bref, nous sommes encore loin d'un consensus international sur les droits de la personne. Un jour les historiens se demanderont pourquoi il fallait qu'il en soit ainsi. Ils auront de la difficulté à expliquer comment nous sommes presque parvenus à un consensus sur la prévention de la qualité de nos océans tout en étant incapables même de dialoguer de façon polie sur les façons de préserver la dignité de la personne. Ils se demanderont comment il se fait que nous ayons commencé à redistribuer les ressources de la planète pour satisfaire les besoins matériels des êtres humains, alors que nous n'avons pas pu garantir aux hommes et aux femmes le libre exercice de leurs droits les plus fondamentaux.

C'est un problème de dimension internationale. La reconnaissance et la promotion, comme nous le rappelle le Secrétaire général, est une préoccupation légitime de la collectivité mondiale. Et la nouvelle importance donnée aux droits de l'homme fait partie de l'évolution naturelle d'un système international. De même que d'autres préoccupations, la préoccupation relative aux droits de l'homme ne peut plus être contenue derrière les frontières nationales. Il ne s'agit pas de dire aux gouvernements comment ils doivent façonner leur système politico-économique. Il s'agit simplement de faire en sorte que les gouvernements respectent le caractère décent de la vie civilisée qu'ils ont tous assumée et respectée.

La question des droits de la personne ne disparaîtra pas. Le choix est clair: nous pouvons décider que les Nations Unies feront face aux problèmes, ou bien il faudra s'adresser ailleurs pour trouver un consensus international tolérable. De l'avis du Gouvernement canadien l'option est claire. Nous estimons que l'ONU est une tribune idéale lorsqu'il s'agit de se prononcer de façon objective, rationnelle et impartiale sur les allégations de violation des droits de la personne. Un rôle plus actif et efficace de l'ONU dans ce secteur lui attirera une plus grande confiance et incitera moins les gouvernements à se sentir obligés de réclamer des mesures contre d'autres États en réponse à des violations flagrantes et persistantes de ce chapitre.

Convaincus que l'Organisation des Nations Unies peut enquêter plus efficacement sur des allégations de violation, nous nous réjouissons de ce que le Gouvernement du Chili ait créé un précédent important en acceptant d'accueillir une mission d'enquête. Mon gouvernement est, par ailleurs, d'avis que le cabinet du Secrétaire général devrait avoir davantage d'autorité et de ressources pour enquêter et, au besoin, intercéder. Le Canada propose également que le Bureau de la Commission des droits de l'homme soit autorisé à se réunir entre les sessions pour étudier des accusations de violations graves des droits de l'homme et, au besoin, faire connaître ses vues aux gouvernements intéressés.

La violation des droits de l'homme peut revêtir de nombreuses formes, mais la plus exécration est sans doute le terrorisme international. Des innocents sont menacés, alors que les coupables sont souvent impunis ou même échappent à la détection. Le terrorisme tient toute notre société en otage et menace les gouvernements de toutes les régions du monde. Il ne faut pas qu'il y ait confusion entre la fins et les moyens. Le terrorisme dépasse le cadre de l'opposition légitime; il avilit toute cause qu'il prétend servir. La communauté internationale, qui s'est engagée à éliminer la guerre comme instrument de politique, ne peut guère accepter le terrorisme comme phénomène tolérable de la vie internationale.

La résolution 32/8 adoptée par consensus lors de la dernière session de l'Assemblée générale traitait d'un aspect particulier du terrorisme, à savoir la piraterie aérienne, et demandait aux gouvernements de prendre les mesures individuelles et collectives nécessaires pour assurer la sécurité de l'aviation civile. Cette résolution a été fortement appuyée par la délégation canadienne et nous n'avons cessé d'insister sur la nécessité de prendre de nouvelles mesures internationales pour combattre le terrorisme sous toutes ses formes. La déclaration sur la piraterie aérienne, qui a été élaborée et présentée sur l'initiative du premier ministre Trudeau lors du sommet de Bonn en juillet, met clairement en relief la détermination du Canada de prendre des dispositions pour régler ce problème. La déclaration engage les sept gouvernements à interdire l'arrivée de tous les vols en provenance d'un pays qui refuserait d'extrader ou de traduire en justice les pirates aériens relevant de leur juridiction.

Les participants au Sommet de Bonn ont prié instamment les autres gouvernements de se rallier à cet engagement. Nombre de gouvernements ont manifesté leur intention de le faire, et nous invitons tous les autres pays de la communauté internationale à en faire autant.

Mes sentiments sont évidemment partagés à l'approche de l'expiration du présent mandat du Canada au Conseil de sécurité. Nous nous sommes félicités de pouvoir contribuer directement au règlement des questions de guerre et de paix soumises au Conseil. Nous avons participé efficacement, ce me semble, à la prise de certaines décisions importantes. Mais nous avons également ressenti certaines frustrations, que partagent probablement la plupart des membres non permanents et qui viennent du fait que l'espace des mandats est trop long pour permettre ni d'acquérir une vaste expérience, ni d'influer sensiblement sur la façon dont le Conseil s'acquitte des responsabilités qui lui ont été dévolues par la Charte.

Nous avons été agréablement frappés de voir que le Conseil avait adopté, depuis notre dernier mandat il y a dix ans, des techniques discrètement efficaces de négociation qui ont favorisé l'esprit de coopération et de collégialité dans ses délibérations. Nous sommes d'avis qu'il s'est généralement bien acquitté des tâches qui lui ont été confiées.

Mais nous continuons de croire que le Conseil est trop passif. Il ferme trop souvent les yeux sur des situations qui constituent nettement une menace à la paix et à la sécurité internationales et il continue de passer outre le fait qu'il doit, aux termes du mandat que lui confie la Charte, s'efforcer d'éloigner ces menaces avant qu'elles ne se présentent. Dans mon allocution devant cette Assemblée l'an dernier, j'exprimais la conviction que des échanges non officiels et privés entre les dirigeants représentés au Conseil aideraient ce dernier à s'acquitter de ses responsabilités. Nous avons découvert, je dois l'avouer, que certains de nos collègues ne partageaient pas cet avis. Toutefois, je demeure convaincu de la valeur qu'auraient des réunions ministérielles périodiques qui fourniraient au Conseil l'orientation politique de haut niveau qui lui est essentielle pour oeuvrer au maintien ou au rétablissement de la paix lorsque l'on attend un conflit. Je sais que je ne suis pas le seul à souscrire à ce point de vue et j'invite tous ceux qui le partagent — les membres actuels du Conseil, et ceux qui leur succèderont — à poursuivre leurs efforts en vue de l'inciter à remplir le rôle qui lui a été dévolu par la Charte.

Je crois d'autre part qu'il est opportun de nous pencher encore une fois sur la représentation au Conseil. En 1965, le Conseil était porté de 11 à 15 membres. L'ONU comptait alors 118 membres. Aujourd'hui elle en a 150. Nombre d'États qui pourraient apporter une contribution positive aux travaux du Conseil doivent attendre une génération avant d'espérer y siéger.

Bien que son mandat se termine à la fin de cette année, le Canada continuera à suivre avec un vif intérêt les délibérations du Conseil. Nous ferons de notre mieux pour collaborer au renforcement de son rôle de maintien de la paix et pour l'inciter encore davantage à favoriser les relations amicales, la coopération et l'harmonie souhaitées dans la Charte des Nations Unies.

Passant en revue les activités de l'année écoulée, je me réjouis de la tenue de la session extraordinaire consacrée au désarmement.

Cette session a adopté par consensus un programme d'action qui pose clairement les questions à négocier en priorité, dont la recherche active de mesures visant à freiner la course aux armements nucléaires, la signature d'un traité d'interdiction des essais nucléaires et la négociation d'un accord efficace concernant l'utilisation des armes chimiques. Les propositions présentées par le premier ministre du Canada et d'autres chefs de gouvernement font actuellement l'objet de discussions dans nombre de capitales. Dans son document final, la session a fait le point sur les perspectives, les aspirations et les objectifs en matière de limitation et de réduction des armements, et ceci de façon remarquable. Ce document, qui fait autorité, nous servira de guide et de stimulant pour l'avenir. Il nous faut répondre résolument aux défis posés par le programme d'action.

La session extraordinaire consacrée au désarmement nous a également rappelé de façon utile l'importance du consensus lorsque des questions importantes sont en jeu. Il nous faudra améliorer nos méthodes si nous voulons consacrer le temps voulu à une étude sérieuse de ces problèmes. Le Canada donne son aval aux propositions fort utiles et nombreuses qui ont été faites à cet égard.

**Maintien de la
paix et
pacification**

Bien que le désarmement soit l'ultime façon de garantir la sécurité internationale, le maintien et l'instauration de la paix sont également essentiels pour limiter les atteintes à cette dernière. Au fil des ans, le Canada s'est joint à de nombreux autres pays pour appuyer les missions de maintien de la paix de l'ONU. Nous avons fourni du personnel militaire et autre à toutes les Forces de maintien de la paix qui ont été créées, y compris la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) créée en mars dernier.

Le Conseil a agi promptement et sagement en décidant d'envoyer une force des Nations Unies au Sud Liban déchiré par la guerre. La structure et les activités de la FINUL témoignent non seulement de l'habileté diplomatique du Secrétaire général et de son personnel, mais également de la volonté des États membres de la plupart des régions du monde de participer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous ne pouvons toutefois oublier que la FINUL a éprouvé certaines difficultés à assumer son mandat et que le gouvernement libanais n'est pas encore parvenu à restaurer pleinement sa souveraineté.

Le succès futur de la Force dépendra de la générosité et de la bonne volonté de toutes les parties en cause ainsi que de la mesure dans laquelle les contributeurs de la Force éventuels et actuels pourront planifier leur participation.

Les États qui fournissent des contingents aux forces de maintien de la paix sont inévitablement influencés par la façon dont ils voient la coopération accordée à leurs troupes ainsi que par le genre d'appui que ces opérations reçoivent des autres membres de l'ONU, et notamment des membres permanents du Conseil de sécurité. Je constate en passant, à regret, que deux d'entre eux ont déclaré ne pas avoir l'intention de payer pour la FINUL.

Mon pays est particulièrement sensible à la nécessité pour l'ONU d'améliorer sa

planification préalable en ce qui concerne le maintien de la paix. Seul un réaménagement sensible de nos besoins propres nous a permis de fournir du personnel spécialisé à la FINUL, et ceci pour six mois seulement. J'invite une fois encore tous les États membres à étudier à nouveau la possibilité d'affecter du personnel, des services et du matériel à cette force d'urgence. Si l'on veut que le Secrétaire général soit en mesure de mener à bien les tâches que lui confie le Conseil de sécurité, et qui sont d'habitude fondées sur le principe d'une répartition géographique équitable, il doit avoir le plus de latitude possible quant à la sélection des ressources requises. La pénurie de personnel disponible dans le secteur des communications et du soutien logistique est particulièrement regrettable. Il est grand temps que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix émette des recommandations claires et catégoriques sur ces questions.

J'ai eu l'occasion, cette année, d'évaluer sur place la situation chypriote. J'en suis venu à la conclusion, à la suite de ma visite, que les parties au conflit devraient pouvoir régler leurs différends par la négociation.

Le Canada, une fois encore, est directement intéressé à la solution du problème chypriote. Les contingents canadiens rattachés à la Force des Nations Unies sont à Chypre depuis 14 ans, et certains de nos soldats en sont maintenant à leur quatrième tour d'affectation dans cette île. Nombre de Canadiens commencent à estimer que cette présence permanente de la Force retarde davantage qu'elle ne favorise la recherche d'une solution permanente.

Ce membre souverain de la communauté internationale a connu une histoire troublée. Je crois qu'il ne servirait à rien de vouloir identifier les responsables d'événements du passé. La communauté internationale attend toutefois du peuple chypriote qu'il utilise les ressources et le dynamisme qu'il partage avec ses voisins méditerranéens, ainsi que la bonne volonté qui subsiste, pour préparer un nouveau programme national qui comportera des garanties acceptables par toutes les parties intéressées. L'héritage du passé ne facilitera pas les choses et, à mon avis, l'entreprise sera même impossible si des négociations suivies ne sont pas instaurées entre les deux communautés. Sans un dialogue permanent, les rapprochements qui se dessinent de temps à autre resteront sans lendemain. Le Secrétaire général a offert ses bons offices aux parties, et je les incite à en tirer rapidement et pleinement avantage.

Je viens d'aborder d'importantes questions touchant la paix et la sécurité. Nous nous attendons également à ce que cette Assemblée, par ses délibérations, influe sur l'évolution des questions économiques et sociales qui sont vitales pour le bien-être de nos populations. La paix et la sécurité demeureront des objectifs distants tant qu'on n'accordera pas une attention suffisante aux besoins économiques et sociaux fondamentaux de l'humanité.

Au fur et à mesure que chacun de nos gouvernements s'attaque à ces problèmes dans le cadre de ses intérêts nationaux, nous devenons de plus en plus sensibles aux vastes répercussions de nos actions. Seules des politiques qui reconnaissent pleinement cette interdépendance des États et des problèmes pourront amener une amélioration du

climat socio-économique. Comme les mesures prises isolément ne peuvent être vraiment efficaces, il est essentiel que nous analysions sérieusement ces problèmes au sein de cette Assemblée.

Les pays industrialisés jouent un rôle prépondérant dans les activités économiques internationales, et leurs politiques ont par conséquent une influence sensible sur la santé de l'économie mondiale. Nous savons que nos économies ne sont pas des plus solides depuis quelque temps. Les dirigeants des sept grands pays industrialisés se sont réunis il y a un peu plus de deux mois pour s'entendre sur des mesures à prendre, individuellement et collectivement, pour améliorer cette situation. Mon gouvernement a annoncé depuis lors une série de mesures visant à stimuler la croissance de l'économie canadienne. Ces efforts tendant à assainir notre économie nationale ne témoignent pas pour autant d'un repliement sur soi. Au contraire, mon gouvernement reste convaincu qu'un système d'échanges internationaux véritablement libres est le cadre le plus propice à une croissance économique générale soutenue. Il est également convaincu que les problèmes du monde industrialisé ont les meilleures chances de se régler par des moyens qui profitent à tous les pays, industrialisés ou en développement.

Il n'existe pas de remède rapide ou facile aux problèmes économiques nationaux ou internationaux contemporains, notamment à ceux des pays les plus pauvres du monde; toutefois, certaines nécessités s'imposent nettement. Nous devons favoriser la croissance économique de façon que l'économie internationale puisse mieux répondre aux aspirations d'un monde en développement qui réclame un ordre économique plus équitable. Nous devons résister aux pressions visant l'instauration d'un protectionnisme voué à l'échec. Nous ne devons ménager aucun effort pour assurer le succès des négociations commerciales multilatérales, y compris l'obtention d'avantages susceptibles de satisfaire aussi bien les pays en développement que les grandes puissances commerciales.

Il faut que cette Assemblée procède à des échanges francs et ouverts sur l'économie mondiale. Mais si nous voulons que l'Assemblée générale joue le rôle qui lui revient dans le processus d'élaboration de solutions équitables à ces problèmes, il faut préciser le mandat du Comité plénier établi dans le cadre de la résolution 32/174 et lui donner les moyens d'agir. Nous devons doter cet organe d'un mandat qui définisse clairement son rôle en tant que mécanisme de l'Assemblée générale. Si nous lui demandons de s'acquitter de tâches qui relèvent en réalité d'autres organismes internationaux, nous nuirons à l'efficacité d'un instrument qui pourrait se révéler précieux.

Je me permets de rappeler que le dialogue se poursuit sur nombre de fronts. Certains progrès sont apparents. Les négociations relatives à une nouvelle convention sur l'aide alimentaire ont avancé. Le Canada participera de façon active et positive à la reprise des négociations sur un fonds commun pour les produits de base, au sujet desquelles il est également optimiste. Par ailleurs, l'année 1979 s'annonce très exigeante: la CNUCED V à Manille, la Conférence mondiale sur la science et la technologie au service du développement qui se tiendra à Vienne, ainsi que la nécessité d'élaborer une nouvelle stratégie du développement international pour les années 80 et au-delà. Le

Canada s'intéresse vivement à chacun de ces événements. La présente session de l'Assemblée générale devrait contribuer à leur préparation ainsi qu'à celle d'autres événements comme le projet de conférence mondiale sur les sources d'énergie renouvelables. J'invite les délégations à s'efforcer de maintenir le consensus pendant ce processus. Les négociations sur ces questions avancent parfois beaucoup trop lentement — et c'est décevant — mais nous devons persister dans l'effort jusqu'à ce que nous réussissions.

Droit de la mer

La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a marqué depuis un an d'importants progrès vers l'adoption d'un traité global sur les océans. Je suis particulièrement encouragé par les améliorations apportées au texte de négociation composite officieux en ce qui concerne la prévention et le contrôle de la pollution par les navires. Le nouveau texte, s'il ne satisfait pas pleinement les objectifs de mon gouvernement dans ce domaine, reflète toutefois une meilleure prise de conscience internationale de la nécessité d'un partage plus équitable des droits et devoirs des États côtiers et du pavillon. Le tragique déversement d'hydrocarbures au large des côtes françaises au début de cette année a clairement démontré que le concept de la souveraineté de l'État du pavillon est maintenant désuet.

On est actuellement pour ainsi dire parvenu à s'accorder sur la plupart des principaux éléments d'un traité global sur les océans. Il reste à s'entendre sur les questions vraiment difficiles concernant surtout un système international d'exploitation des grands fonds marins et la transformation du concept de patrimoine commun en un régime équitable qui puisse gouverner cette exploitation. Notre objectif — sans précédent dans les annales des institutions internationales — vise à la création d'une autorité internationale qui aurait à la fois des pouvoirs réglementaires et un rôle à jouer dans l'exploitation même des richesses naturelles. Une telle entreprise aurait une influence profonde et globale sur le nouvel ordre économique. C'est pourquoi nous ne pouvons laisser échouer la Conférence, et peu importe le nombre d'efforts ou les déceptions qui accompagneront encore ces négociations; on a déjà beaucoup accompli et le port est en vue.

Le Canada est toutefois d'avis que la Conférence devrait se terminer le plus tôt possible. Certes, l'établissement arbitraire d'une échéance peut retarder plutôt qu'accélérer les travaux, mais nous croyons que les négociations devraient se terminer dans le courant de 1979 en vue de l'adoption, nous l'espérons, d'un projet de traité au début de 1980. Le Canada accordera son plein appui à la poursuite de cet objectif.

Pour conclure, je crois qu'il est essentiel que nous nous rappelions durant cette session le pourquoi de notre présence ici chaque année. Malgré ses faiblesses, malgré ses échecs, l'Organisation des Nations Unies nous lie à certains principes fondamentaux qui sont aussi valables aujourd'hui qu'en 1945; elle atteste, depuis un tiers de siècle, des efforts de chaque nation et de leur responsabilité pour mieux assurer la sécurité, la prospérité et la dignité de toute l'humanité.

Le défi consiste à faire en sorte que le système des Nations Unies s'adapte à la complexité mouvante du présent. Nos principes de base ne doivent pas être entachés

de procédure bureaucratique. Cette institution doit aller au-devant des problèmes contemporains et non s'en éloigner.

J'ai confiance que nous saurons relever le défi.

S/C